

Par arrêté du ministre de l'éducation du 29 décembre 2023.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Haimen Rezgui, professeur principal émérite, en qualité de directeur du transport scolaire et des activités culturelles, sociales et sportives à l'office des œuvres scolaires au ministère de l'éducation à compter du 1^{er} août 2023.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 29 décembre 2023.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Mimouni Errahal, inspecteur général des écoles primaires, en qualité de directeur du cycle primaire au commissariat régional de l'éducation à Sousse.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 29 décembre 2023.

Madame Houyam Ghriss, professeur principal émérite, est déchargée des fonctions de chef de service de la formation et de l'enseignement du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire à la direction du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire au commissariat régional de l'éducation à Gabès.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 29 décembre 2023.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Nabil Ribii, professeur de l'enseignement principal hors classe, en qualité de chef de service des activités culturelles, sportives et sociales du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire à la direction du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire au commissariat régional de l'éducation à Béja à compter du 18 octobre 2023.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 29 décembre 2023.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Imed Ben Salem, professeur principal émérite, des fonctions de chef d'unité des œuvres scolaires (Sakiet Ezzit) Sfax 2 à l'office des œuvres scolaires au ministère de l'éducation.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 29 décembre 2023.

Il est mis fin aux fonctions de Fethi Aouadi, professeur principal émérite, des fonctions de chef d'unité des œuvres scolaires (Kalaat sinen) Kef à l'office des œuvres scolaires au ministère de l'éducation.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 29 décembre 2023.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Abdelkrim Hadj Ezzine, professeur principal émérite, des fonctions de chef d'unité des œuvres scolaires (Ouled Chamekh) Mahdia à l'office des œuvres scolaires au ministère de l'éducation.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 29 décembre 2023.

Il est mis fin aux fonctions de Madame Chahrazed Ajjal, professeur principal émérite, des fonctions de chef d'unité des œuvres scolaires (Bab Bhar) Tunis 1 à l'office des œuvres scolaires au ministère de l'éducation.

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

Décret n° 2023-794 du 27 décembre 2023, portant création d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche.

Le Président de la République,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée dont le dernier en date le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021 portant loi de finances de l'année 2022 et notamment son article 15,

Vu la loi n° 2008-19 du 25 février 2008, relative à l'enseignement supérieur, ensemble les textes qui l'ont modifiée dont le dernier en date la loi n° 2017-38 du 2 mai 2017,

Vu le décret n° 74-1064 du 28 novembre 1974, relatif à la définition de la mission et des attributions du ministère de la santé publique,

Vu le décret n° 94-2578 du 19 décembre 1994, portant organisation administrative et financière des écoles supérieures des sciences et techniques de la santé, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété dont le dernier en date le décret gouvernemental n° 2016-349 du 8 mars 2016,

Vu le décret n° 2008-2716 du 4 août 2008, portant organisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les règles de leur fonctionnement, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété dont le dernier en date le décret gouvernemental n° 2017-827 du 28 juillet 2017,

Vu le décret n° 2008-2876 du 11 août 2008, portant organisation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, tel que modifié par le décret n° 2010-615 du 5 avril 2010,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2022-631 du 14 juillet 2022, fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du diplôme national de licence dans les différents domaines de formation, mentions et parcours du système « LMD »,

Vu le décret n° 2023-5 du 12 janvier 2023, portant nomination d'un membre du gouvernement,

Vu le décret n° 2023-50 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-51 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-112 du 7 février 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-268 du 17 mars 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu l'avis du Tribunal administratif,

Sur proposition du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et du ministre de la santé,

Après délibération du Conseil des ministres.

Prend le décret dont la teneur suit :

Article premier - Il est créé l'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à caractère administratif suivant :

«Ecole supérieure des sciences et techniques de la santé à Gafsa ».

Cet établissement est placé sous la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et du ministère de la santé. Il est régi par la loi n° 2008-19 du 25 février 2008, relative à l'enseignement supérieur.

Art. 2 - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 27 décembre 2023.

Le Président de la République
Kaïs Saïed

Pour Contreseing
Le Chef du Gouvernement
Ahmed Hachani

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Moncef Boukthir

Le ministre de la santé
Ali Mrabet

La ministre des finances
Sihem Boughdiri
Nemsia

**MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

Par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 2 novembre 2023.

La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur d'administration centrale est attribuée à Monsieur Mourad Chaâfi, professeur principal émérite classe exceptionnelle de la jeunesse et de l'enfance, chargé des fonctions de chef de l'unité du développement des activités de la jeunesse au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de l'Ariana.

Par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 1^{er} novembre 2023.

Monsieur Jalel Jbeli, professeur principal émérite classe exceptionnelle de la jeunesse et de l'enfance, est chargé des fonctions de chef de l'unité du développement des activités de la jeunesse au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Manouba.

En application des dispositions de l'arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 16 août 2022, l'intéressé bénéficie de la classe exceptionnelle à l'emploi de directeur d'administration centrale.